

# Bien gérer ses déchets

Comment obtenir un bac ? Comment trier ? Que faire de ses déchets dangereux... Retrouvez les réponses à ces questions de votre quotidien.

## La collecte des déchets

### Qui fait quoi ?

---

La collecte des déchets non recyclables (ordures ménagères) et recyclables, leur traitement et leur valorisation (pour les déchets recyclables), relèvent de Bordeaux Métropole [🔗](#) et de ses services.

Elle est effectuée en porte à porte dans les foyers.

### Attribution d'un bac

---

Pour l'attribution d'un bac suite à un emménagement, pour son remplacement en cas de vol ou de détérioration, vous pouvez joindre Bordeaux Métropole par courriel en complétant le formulaire en ligne de Bordeaux Métropole [🔗](#).

## Le tri sélectif

### La collecte du verre

---

Le verre (bouteilles, verres à boire...) doit être apporté et mis à l'intérieur des bornes prévues à cet effet. Surtout ne pas y déposer de la vaisselle, de la céramique et des ampoules.

Des bornes de récupération du verre sont disponibles sur toute la Métropole. Elles sont gérées par Bordeaux Métropole [🔗](#).

Consulter la carte des bornes de collecte [🔗](#)

## Déchets divers

- › Médicaments : les remettre dans les pharmacies ;
- › Clichés de radiologie : sur la page "Jeter ou recycler : que faire de ses déchets ménagers [🔗](#)" du site internet de Bordeaux Métropole vous trouverez des conseils pour bien jeter ses radiographies ;
- › Piles : des bornes sont à votre disposition à la déchetterie ainsi qu'aux centres commerciaux de Laurezane et de Malartic, et chez les commerçants qui les vendent.

# Vêtements et linge de maison

Afin de récupérer les textiles usagés ou que vous ne portez plus, des bornes de récupération textiles sont présentes près de chez vous.

- › Retrouvez les bornes « Le Relais », pour les textiles uniquement présentes sur la commune : [lerelais.org/oudonner.php](http://lerelais.org/oudonner.php) 



**MAIRIE DE GRADIGNAN**  
Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33173 Gradignan cedex

---

Téléphone :  
+33 (0) 5 56 75 65 00

**HORAIRES :**  
» le lundi de 13h à 19h  
» du mardi au vendredi de 8h à 16h  
» le samedi de 9h à 12h (permanence État Civil uniquement)

---